

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTREAL, 16 AVRIL 1887

SOMMAIRE

TEXTE: Entre-Nous, par Léon Ledieu.—Guillaume Ier.—Les Canadiens des Etats-Unis.—Poésie: Au Richeheu, par Raoul.—Les explorateurs contemporains, par Jules Gros.—Un revenant, par Maurice.—Petites esquisses mondaines, par Louis Depret.—Comment s'habiller.—La mode pratique, par Cousine Jeanne.—Choses et autres.—Récréations de la famille.—Feuilleton: Jean-Jeudi.

GRAVURES: Portrait de Guillaume Ier, empereur d'Allemagne.—Beaux-Arts: Une nichée, tableau de madame Stokes.—Portrait de M. H. A. Dubuque.—Visite Carmencita.—Gravure du feuilleton.

Primes Mensuelles du "Monde Illustré"

1re Prime	\$50
2me ..	25
3me ..	15
4me ..	10
5me ..	5
6me ..	4
7me ..	3
8me ..	2
86 Primes, à \$1	86
94 Primes	\$200

Le tirage se fait chaque mois, dans une salle publique, par trois personnes choisies par l'assemblée. Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront le tirage de chaque mois.

GAGNANTS DES GROS LOTS

Au dernier tirage de nos primes mensuelles, M. Alphonse Laverdure, 194, rue Panthéon, quartier Saint-Jean-Baptiste, Montréal, a gagné la prime de \$50.00; M. Olivier Bellefeuille, 2659, rue Notre-Dame, Montréal, \$25.00; Madame Louis McBeth, 305, rue Panet, Montréal, \$15.00; Mlle Marie-Louise Patenaude, Longueuil, \$4.00.

La liste complète des réclamants du dernier tirage paraîtra la semaine prochaine.



DANS les pays où les ivrognes sont très nombreux, on compte beaucoup de sociétés de tempérance.

L'un est le produit de l'autre.
Mais lequel?

Singulière question, n'est-ce pas? Question qui frise beaucoup le plus profond scepticisme, mais qui a parfois sa valeur, surtout quand on constate, comme je l'ai déjà fait, que nombre d'amis de la bouteille font montre de grand zèle pour la tempérance, quand leur nez dément leur langue.

Il est assez curieux, du reste, de voir combien de tout temps on s'est défié des hommes qui veulent empêcher les autres de boire, de se griser, de perdre leur raison et leur argent.

Le hasard m'a mis sous les yeux un document très rare maintenant, je crois, et à coup sûr très remarquable, qui traite de cette grande question de tempérance.

D'après M. T. S. Brown, le célèbre patriote de 1837, cette protestation doit dater de 1828, c'est-à-dire de l'époque où l'on s'est occupé d'une manière sérieuse d'arrêter la consommation trop active du rhum et autres liqueurs plus fermentées les unes que les autres.

Cette protestation n'est pas sérieuse, cela est évident, mais elle a un tel cachet d'esprit et d'originalité que je tiens à vous la faire connaître, ne fût-ce qu'à titre de rareté.

Voici la chose:

Résolutions soumises par Jean-Baptiste des Rondins dit Champagne, à une assemblée devant avoir lieu suivant avis, au Palais de Justice, le 25 courant, pour prendre en considération l'utilité d'établir en cette ville, une société de Tempérance, à l'instar de certaines sociétés établies de l'autre côté de la ligne 45.

Résolu.—1o. Que depuis longtemps cette assemblée a remarqué avec beaucoup de douleur et de regret que certaines personnes de manières, usages et coutumes étrangères à celles des sujets canadiens de Sa Majesté, ont travaillé secrètement avec l'esprit machiavelique le plus noir, à renverser et à détruire les anciens usages bien connus et bien établis du peuple canadien, et ont essayé d'introduire en leur lieu et place diverses innovations auxquelles il devient nécessaire de s'opposer en déposant solennellement une protestation au pied du trône.

Résolu.—2o. Que l'usage et la coutume de prendre un petit verre d'Absynthe avant déjeuner, comme aussi un autre avant dîner, suivi parfois d'un troisième avant souper est un des usages les plus anciens et les mieux établis des Canadiens, fidèles sujets de Sa Majesté, dont la conservation et la continuation sont, pour eux, intimement unies et identifiées avec leurs manières, leur religion et l'essence de leurs privilèges et droits constitutionnels ainsi que leur existence civile, politique et religieuse, tels que garantis par les articles de la capitulation.

Résolu.—3o. Que l'objet avoué et reconnu publiquement de certains innovateurs et prétendus réformateurs, s'appelant eux-mêmes hommes de tempérance d'abolir et de détruire dans cette Province le dit usage de prendre comme défense et préservatif contre l'inclémence du climat un verre d'absynthe ou autre liqueur, est un nouvel engin anti-constitutionnel inventé par certains yankees de naissance ou d'idée et mis en action et effet par le parti hostile à la bonne cause, dans le but de troubler les anciens usages, manières et coutumes établis du peuple de cette Province et évidemment de poursuivre le vieux et long système adopté depuis longtemps d'enlever aux Canadiens fidèles sujets de sa Majesté, leurs institutions et toute chose chère à leur nation et qui en fait un peuple jouissant de son existence religieuse, politique et civile; et de plus que cette innovation, —qui n'est elle-même que l'avant-courrou d'autres innovations semblables et également dangereuses relatives à l'usage des pipes, du tabac, des capots et des bonnets rouges—devient surtout plus alarmante en ce qu'elle semble avoir reçu l'approbation de certaines personnes qui avaient été jusqu'à présent reconnues comme les soutiens les plus fermes et les plus zélés des institutions et des libertés canadiennes.

Résolu.—4o. Qu'il est de l'intérêt des Canadiens fidèles sujets de Sa Majesté, loin de copier cette innovation étrangère, d'assimiler leurs coutumes à celles du bon peuple d'Angleterre; et que loin de constater l'existence en Angleterre d'aucun précédent pour sanctionner une telle mesure, on n'a jamais entendu dire que cette tempérance ait jamais été piéchéée avec effet ou même mise en pratique générale en nulle partie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne, d'Ecosse ou d'Irlande; que cette doctrine nouvelle telle qu'elle est incompatible avec la constitution des habitants de ce royaume, n'est seulement calculée que pour indisposer les véritables amis de la constitution anglaise, et est en opposition directe avec les principes bien connus de leur économie et de leurs habitudes domestiques et détruirait le grand principe de la marche des idées et de la civilisation.

Résolu.—5o. Que les Anglais, les Ecossais et les Irlandais, aidés des Allemands, devenant ainsi tout à coup prêcheteurs et réformateurs, ne peuvent pas être crus sur la foi d'un changement aussi soudain, mais au contraire ne peuvent être seulement regardés et considérés en cette occasion que comme des faux prophètes changeant de doctrine à tous les vents, des sépulcres blanchis et des pharisiens qui, sous le couvert d'un prétendu travail de réforme, jettent le désordre dans l'édifice social qui nous vient d'Angleterre et cherchent à détruire et à annihiler les usages anciens et bien

connus des fidèles sujets de Sa Majesté en cette Province.

Résolu.—6o. Que la défense de l'usage de toute boisson forte faite au bon peuple de cette Province, pendant que l'usage du vin usque ad satietatem est réservé aux prétendus réformateurs est inconstitutionnel, impolitique et contraire au désir du pays tel qu'exprimé dans les résolutions de l'honorable Chambre d'assemblée contre la prolongation de la législation telle que formée actuellement, attendu que telle défense tend à créer et à maintenir une aristocratie et classe privilégiée qui seule jouirait de l'ancien usage susdit, sans que le bon peuple de cette Province soit admis à une participation égale de ses droits et attendu aussi que les sujets canadiens de Sa Majesté, étant trop éloignés des cités pour se procurer de la bière, et leurs moyens pécuniaires ne leur permettant pas d'acheter du vin et que la défense projetée leur interdisant l'usage des boissons spiritueuses, ils seraient condamnés à proposer des santés avec de l'eau pour le reste de leurs jours pendant que la classe aristocratique se paierait du Porto, du Madère, du Claret, du Champagne, du Bourgogne etc., etc.

Résolu.—7o. Qu'il est devenu du devoir de tout bon sujet canadien de faire tout en son pouvoir pour obtenir la conservation de l'usage libre de l'absynthe, dans cette province, conformément aux plus anciens droits du pays; et que tous les pasteurs des différentes Eglises soient priés d'unir leurs efforts à ceux du peuple de cette Province pour contrecarrer les machinations dangereuses de ces prétendus réformateurs, et de garder pour eux-mêmes individuellement et pour leurs ouailles un privilège dont ils ont joui en commun de temps immémorial, et qu'étant la propriété de toutes les classes de la société, assure à Sa Majesté de grands revenus et fournit à ses sujets dans cette province une occasion agréable de bénir tous les jours la constitution qui leur donne la possession et la jouissance de leurs anciennes coutumes.

. N'est-ce pas que c'est délicieux comme genre satirique, et qu'il eut été vraiment grand dommage de ne pas conserver cette protestation, ne fût-ce que pour prouver combien les Intempérants avaient d'esprit il y a soixante ans.

Vous dire ce qu'il advint de ce document, me serait difficile, mais j'ai tout lieu de croire que les intriguants qui s'étaient mis en tête d'empêcher les Canadiens de prendre leur absynthe en furent pour leurs frais de dérangement.

Toutes les mesures absolument prohibitives ont été sans effet jusqu'à présent, si nous en jugeons par les résultats obtenus dans les états ou comtés où elles ont été appliquées. Et cela est d'autant plus heureux que ces lois absolues, frappant tout le monde, sans faire aucune distinction, sont des plus absurdes.

Il y a plus d'ivrognes dans les comtés où la loi Scott existe, que partout ailleurs.

La réduction du nombre des licences est encore un moyen bâtarde qui n'amène rien de bon, puisqu'il entraîne l'ouverture d'un tas de trous suspects où l'on vend du poison sans licence.

Cherchez autre chose.

. Ces systèmes sont aussi utiles que les remèdes que vendent certains charlatans pour guérir les ivrognes de leur manie de boire.

On leur vend une drogue à base alcoolique, mais dont le goût est masqué par un autre poison, et les ivrognes après avoir absorbé cinq ou six verres, vous déclarent, de l'air le plus satisfait du monde, que le remède est excellent et qu'ils n'éprouvent pas la moindre envie de boire du whisky.

Je le crois facilement. Ils sont déjà aux trois quarts ivres.

Et voilà comment on guérit de l'ivrognerie.

. On a commencé, en Irlande, la série des fêtes du Jubilé de Sa Majesté la Reine Victoria, Impératrice des Indes.

Les représentants du trône, pour débiter, ont mis en prison un prêtre, M. le curé Keller, parce qu'il ne voulait pas trahir ses concitoyens.

La plus grande, la plus puissante, la plus riche, la plus civilisée des nations (il n'y a qu'elle qui